

Procédure file

Informations de base		
NLE - Procédures non législatives	2014/0901(NLE)	Procédure terminée
Décision sur la proposition de la Commission en ce qui concerne la nomination du président, du vice-président et de membres du Conseil de résolution unique		
Sujet 2.50.04 Banques et crédit 2.50.10 Surveillance financière 8.40.08 Agences et organes de l'Union		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Affaires économiques et monétaires	 GUALTIERI Roberto	25/11/2014
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
Conseil de l'Union européenne	 Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	 Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Evénements clés			
05/12/2014	Publication de la proposition législative	C(2014)9456	
15/12/2014	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/12/2014	Vote en commission		
15/12/2014	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0070/2014	Résumé
16/12/2014	Résultat du vote au parlement		
16/12/2014	Décision du Parlement	T8-0084/2014	Résumé
19/12/2014	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
23/12/2014	Fin de la procédure au Parlement		
23/12/2014	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2014/0901(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives

Sous-type de procédure	Consultation du Parlement
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/8/02252

Portail de documentation

Document de base législatif		C(2014)9456	05/12/2014	EC	
Projet de rapport de la commission		PE544.348	10/12/2014	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A8-0070/2014	15/12/2014	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T8-0084/2014	16/12/2014	EP	Résumé

Acte final

[Décision 2014/943](#)
[JO L 367 23.12.2014, p. 0097](#) Résumé

Décision sur la proposition de la Commission en ce qui concerne la nomination du président, du vice-président et de membres du Conseil de résolution unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté le rapport de Roberto GUALTIERI (S&D, IT) sur la proposition de la Commission en ce qui concerne la nomination du président, du vice-président et des membres du Conseil de résolution unique (CRU).

La commission compétente a approuvé la proposition de la Commission de nommer les candidats proposés dont les noms suivent:

- Elke König au poste de présidente du CRU,
- Timo Löytyniemi au poste de vice-président du CRU,
- Mauro Grande, Antonio Carrascosa, Joanne Kellermann et Dominique Laboureux aux postes de membres du CRU.

Il est rappelé que le [règlement \(UE\) n° 806/2014](#) prévoit que le président, le vice-président et les membres du Conseil de résolution unique (CRU) sont nommés sur la base de leur mérite, de leurs qualifications, de leurs compétences, de leur connaissance des domaines bancaire et financier, et de leur expérience en matière de surveillance et de réglementation financières, ainsi que de résolution des banques.

La Commission a adopté une liste restreinte de candidats pour les postes de président et de vice-président du CRU (le 19 novembre 2014) et une liste restreinte de candidats pour les postes de membres (le 1^{er} décembre 2014). Les deux listes ont été transmises au Parlement.

Le 5 décembre 2014, la Commission a adopté une proposition pour la nomination du président, du vice-président et des membres du Conseil de résolution unique et l'a transmise au Parlement. La commission des affaires économiques et monétaires du Parlement a ensuite évalué les qualifications des candidats proposés au cours d'auditions organisées les 8 et 9 décembre 2014.

Décision sur la proposition de la Commission en ce qui concerne la nomination du président, du vice-président et de membres du Conseil de résolution unique

Le Parlement européen a décidé par 522 voix pour, 105 contre et 67 abstentions, d'approuver la proposition de la Commission en ce qui concerne la nomination du président, du vice-président et des membres du Conseil de résolution unique (CRU).

Le Parlement a approuvé la proposition de la Commission de nommer les candidats proposés dont les noms suivent:

- Elke König au poste de présidente du CRU,
- Timo Löytyniemi au poste de vice-président du CRU,
- Mauro Grande, Antonio Carrascosa, Joanne Kellermann et Dominique Laboureux aux postes de membres du CRU.

Aux termes du [règlement \(UE\) n° 806/2014](#), le président, le vice-président et les membres du Conseil de résolution unique (CRU) sont nommés sur la base de leur mérite, de leurs qualifications, de leurs compétences, de leur connaissance des domaines bancaire et financier, et de leur expérience en matière de surveillance et de réglementation financières, ainsi que de résolution des banques.

Le 5 décembre 2014, la Commission a adopté une proposition pour la nomination du président, du vice-président et des membres du Conseil de résolution unique et l'a transmise au Parlement. La commission des affaires économiques et monétaires du Parlement a ensuite procédé à l'audition des candidats proposés pour évaluer leurs qualifications.

Décision sur la proposition de la Commission en ce qui concerne la nomination du président, du vice-président et de membres du Conseil de résolution unique

OBJECTIF : nomination du président, du vice-président et des membres du Conseil de résolution unique (CRU).

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision d'exécution du Conseil n° 943/2014/UE portant nomination du président, du vice-président et des autres membres titulaires du Conseil de résolution unique.

CONTENU : aux termes de la présente décision, Mme Elke KÖNIG est nommée présidente du CRU pour une durée de trois ans (mandat renouvelable une fois pour une période de cinq ans) à compter de l'entrée en vigueur de la décision.

Sont nommés membres titulaires du CRU pour une durée de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la décision:

- M. Timo LÖYTTYNIEMI, vice-président,
- M. Mauro GRANDE, directeur de la stratégie et de la coordination,
- M. Antonio CARRASCOSA, directeur de la planification des résolutions,
- Mme Joanne KELLERMANN, directeur de la planification des résolutions,
- M. Dominique LABOUREIX, directeur de la planification des résolutions.

La décision rappelle qu'afin de garantir un processus décisionnel rapide et efficace en matière de résolution, le Conseil de résolution unique (CRU) institué par le [règlement \(UE\) n° 806/2014](#) doit être une agence de l'Union spécifique, dotée d'une structure spéciale correspondant à ses tâches.

La composition du CRU doit tenir dûment compte de tous les intérêts pertinents en jeu dans les procédures de résolution. Compte tenu des tâches du CRU, un président, un vice-président et quatre autres membres titulaires du CRU doivent être nommés.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 23.12.2014.